Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 03 JUIN 2024 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT- Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Aline GIRARD – Animatrice du SAGE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. La prochaine CAO est planifiée le 17 juin à 9h00.

Jean-Charles BOCQUET ne pourra pas participer à la CAO ainsi qu'au bureau programmés le 17 juin 2024. Didier GUÉVEL et Jean-Pierre LECHAPTOIS ne pourront pas assister au prochain Comité syndical programmé le 24 juin 2024.

Procédures juridiques

Mise à jour des statuts du SIAH : Fonctionnement du Comité syndical - Exercice de la compétence ruissellement non urbain

Éric CHANAL rappelle que la gestion du ruissellement non urbain, au sens de l'item 4 du L. 211-7 du Code de l'environnement est répertoriée dans les statuts du SIAH, et que l'exercice de cette mission sur le territoire du Syndicat est à clarifier avec la CARPF. Enfin, la maîtrise des eaux pluviales non urbaines n'est pas mentionnée dans les statuts de la CAPV de 2020 disponibles sur le site internet de la communauté d'agglomération.

Suite à de nombreux échanges entre ses membres, le Bureau valide l'inscription du ruissellement non urbain dans la mise à jour des statuts du SIAH en tant que compétence facultative. Par ailleurs, l'exercice de cette compétence ne s'appliquera qu'en présence de phénomènes de ruissellement susceptibles d'avoir des conséquences sur les cours d'eau, avec pour finalité la protection et la gestion des milieux aquatiques.

Information concernant le lancement du marché de la flotte automobile

Éric CHANAL confirme l'inscription à l'ordre du jour du prochain Comité syndical de l'avenant de prolongation de 6 mois du marché actuel de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH, jusque fin octobre 2025, conformément au planning validé par le Bureau le 18 mars 2024.

Est également inscrit à cet ordre du jour, le lancement du nouveau marché de location longue durée et d'entretien de la flotte automobile du SIAH, et ce afin d'anticiper les délais de commande des véhicules qui peuvent s'avérer importants.

L'opportunité d'allonger la durée du marché à 6 ans afin d'optimiser les coûts de location est actuellement à l'étude et sera présentée lors du prochain Bureau.

Par ailleurs, l'hypothèse d'achat des véhicules a également été étudiée et ne semble pas pertinente au regard des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des prix d'acquisition des véhicules électriques, les évolutions technologiques et également le risque que rencontrent beaucoup de collectivités de ne pas pouvoir s'assurer.

Information relative à la convention n° 2024-05-12 - Facturation et recouvrement des redevances d'assainissement collectif de l'association syndicale des Charmettes sur la commune de Villiers-le-Bel

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau valide l'inscription de la cette convention à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, programmé le 24 juin.

Avenant n° 1 à la convention n° 2022-05-23 entre la SFDE et le SIAH pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau valide l'inscription de cet avenant n° 1 à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Information concernant l'avenant n° 1 de la convention n° 2021-03-10 relative à la maîtrise d'ouvrage mandatée - Réhabilitation d'un collecteur d'assainissement Rue du Lavoir Philibert sur la commune de Domont (Opération n° DOM 506)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cet avenant n° 1 à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Information concernant l'avenant n° 1 de la convention n° 2021-03-11 relative à la maîtrise d'ouvrage mandatée - Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Avenue Jean Jaurès sur la commune de Domont (Opération n° DOM 468B)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cet avenant n° 1 à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Information relative à la convention n° 2024-04-09 d'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de Saint-Witz

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cette convention à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Information relative à la convention n° 2023-10-34 concernant le pâturage du barrage du bassin des bourguignons 1 sur la commune d'Ézanville

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cette convention à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Suite à la demande de précision de Jean-Pierre LECHAPTOIS concernant le droit de chasse sur le bassin des Bourguignons, Éric CHANAL propose d'apporter les éléments de réponse lors d'un prochain bureau.

Information relative à la nouvelle consultation des entreprises pour le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la Rue de Paris sur la commune de Louvres (Opération n° LOUV145)

Déborah TANGUY rappelle que ce dossier a été présenté le 27 mai en bureau. Compte tenu des incertitudes qui pèsent notamment sur le calendrier des travaux, il est proposé au Bureau de lancer un nouveau marché.

Le Bureau valide cette suggestion.

Avenant n° 1 au marché public relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des eaux usées et des eaux pluviales (Marché n° 12-19-61)

Cet avenant, sans incidence financière, a pour objet la prolongation de l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2025 afin de prévoir des rencontres supplémentaires avec les collectivités partenaires dans le but d'apporter de meilleures réponses dans la définition du SDA, l'élaboration des zonages eaux usées et eaux pluviales, et la réalisation de l'enquête publique.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 1.

Avenant n° 5 au marché public relatif à la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

L'avenant, sans incidence financière, porte sur la prolongation de la durée du marché de 5 mois supplémentaires afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station de dépollution, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 5.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection relatifs au marché public de prestations d'assurances pour les besoins du SIAH (Marché n° 07-24-01 - Lot n° 1 : Dommages aux biens - Lot n° 2 : Protection juridique)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Célia DUBERTRAND, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public de travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Lucien Aubry sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC194)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué au groupement SN UFS (mandataire) / FRANCE TRAVAUX pour un montant de 714 604,92 € HT (Tranche fonctionnelle + optionnelle) et pour la durée liée à l'exécution des travaux.

Attribution du marché public d'essais de garanties dans le cadre des travaux d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Marché n° 01-23-12)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SOCOTEC ENVIRONNEMENT pour un montant de 147 900 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Attribution du marché public de fournitures et services relatifs au système de téléphonie fixe et mobile du SIAH (Marché n° 10-24-02 - Lot n° 1 : Fournitures et services relatifs au système de téléphonie fixe du SIAH - Lot n° 2 : Fournitures et services relatifs à la téléphonie mobile du SIAH)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le lot n° 1 du marché public, portant sur les services relatifs au système de téléphonie fixe du syndicat, est attribué à LINKT pour un montant indicatif de 8 934 € HT et pour une durée de 3 ans ferme.
Le lot n° 2, afférent à la téléphonie mobile, est attribué à CELESTE pour un montant indicatif de 6 468,68 € HT et pour une durée de 3 ans ferme.

Foncier

Acquisition de la parcelle AV n° 286 dans le cadre de l'opération n° 489C sur la commune de Garges-lès-Gonesse

Déborah TANGUY indique que cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagements hydro-écologiques du Croult dans le secteur des Pieds Humides sur les communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France et Garges-lès-Gonesse.

À la suite d'échanges avec les propriétaires de ladite parcelle, ces derniers ont accepté de céder leur emprise foncière moyennant un prix de 1,30 €/m². Cette estimation se base sur l'avis rendu le 11 août 2023 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Point d'information sur la vente de parcelles sur la commune d'Écouen

Le SIAH a été notifié par la SAFER de la vente d'un ensemble foncier de 47 436 m² sur la commune d'Ecouen le long de la voie ferrée à proximité du bassin « Les Réserves de Chauffour » et mitoyen avec la commune de Saint-Brice-sous-Forêt.

Les 5 parcelles situées entre la voie ferrée et la ruelle du Frou hébergent un cours d'eau autour duquel, une zone humide occupant la moitié des parcelles a été recensée. Il existe par ailleurs la probabilité de présence d'une zone humide sur le reste de ces parcelles.

Le Schéma de Gestion Écologique prévoit sur ce secteur uniquement un entretien de la ripisylve. Cependant, la zone humide avérée ayant une surface supérieure à 100 m², celle-ci bénéficie d'une protection au titre du SAGE. Ainsi le SAGE recommande la préservation de cette zone humide de tout aménagement ou de mise en culture.

Le prix de vente s'établit à 1,46 €/ m². L'acquisition foncière pouvant être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le reste à charge pour le syndicat est estimé à environ 9,7 K€.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Souhait d'installation de chevaux de mi-trait (Irish Cob) par l'écurie Vernay dans les bassins ru des Champs, ru du Vaux de Pontcelle, Petite Solle, Garennes, Réserves de Chauffour (si cohabitation chevaux / vaches possible) et Bourguignons 2 (rive droite du Petit Rosne)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise l'installation de chevaux de mi-trait par l'écurie Vernay dans certains bassins du SIAH.

Retour sur le COPIL du 28 mai 2024 portant sur la renaturation du Petit Rosne secteur Émile Zola sur la commune de Sarcelles (Opération n° 504)

Déborah TANGUY indique que des représentants des branches Foncière et Promotion d'ICADE ont pris part à cette réunion, ainsi que SYLVAIN LASSONDE qui représentait la commune de Sarcelles.
Il est à noter que l'accès au chantier d'ICADE a été modifié et se trouve à présent au niveau de la prolongation de la rue Jean Lurçat.

FINANCES

Information - Protocole d'accord transactionnel avec la SFDE

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau valide l'inscription de cet acte à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

SAGE

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude inter-SAGE de diagnostic quantitatif de la ressource en eau a l'échelle francilienne de la nappe de l'éocène du Valois

La présentation est effectuée par Aline GIRARD.

Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027, identifie les unités hydrographiques Croult et Marne aval comme secteurs où l'équilibre quantitatif a été défini comme fragile, sur les eaux souterraines pour l'unité Croult et sur les eaux superficielles pour l'unité Marne aval.

Il demande ainsi, la mise en œuvre d'une gestion des prélèvements équilibrée et pérenne par la mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers du territoire, la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règle de gestion des prélèvements.

Les SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, Marne Confluence et Marne et Beuvronne étant mitoyens et situés tous trois sur la nappe de l'éocène du Valois, la réalisation d'un diagnostic commun et partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau tant souterraine que superficielle est apparu pertinent.

Le SIAH, le SMV et le SIAM souhaitent ainsi candidater à l'appel à projets « Etudes Volumes prélevables » porté par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'objet de cette candidature est de réaliser un diagnostic partagé de l'état et de l'évolution des ressources en eau, des volumes prélevés dans les différents compartiments, de l'évolution des demandes en eau et de mesurer les effets du changement climatique sur les hydrosystèmes.

Cette convention sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Conformément à la demande de Benoit JIMENEZ, Aline GIRARD rappelle le calendrier dans le cadre du renouvellement du bureau de la CLE, ainsi que les modalités associées.

STATION DE DÉPOLLUTION

Point sur l'avenant n° 8 relatif au marché d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France

Éric CHANAL et Déborah TANGUY précisent qu'une modification a été apportée à l'avenant présenté au Bureau précédent avec le report des coûts associés à l'évolution des tarifs de l'électricité dans un autre avenant qui sera présenté ultérieurement. Cet avenant est inscrit à l'ordre du jour de la Commission d'Appel d'Offres programmée ce jour.

Fin de la réunion de bureau à 11h15

Prochaine réunion de bureau lundi 17 juin 2024 à 09h30